

Conseil municipal- compte-rendu

Jeudi 21 septembre 2017- 19 h

1. **Vente Quiaba** : il s'agit de prendre une délibération récapitulante les diverses modifications liées à la rectification du cadastre pour permettre la vente: échange entre Mme Aubert et la commune, cession d'une bande de terrain à Mme Aubert, déclassement d'une bande de terrain longeant le chemin, vente d'une portion de parcelle aux époux Quiaba.

Décision : adopté à l'unanimité

2. **ONF, coupe affouagère** : là encore délibération de pure forme pour entériner la décision prise au précédent conseil.

Décision : adopté à l'unanimité

3. **Décision modificative, FPIC** : jeu d'écritures comptables pour permettre les mouvements financiers au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale : DM de 345€ au compte 739223.

Décision : adopté à l'unanimité

Suppression de la régie de recettes « gîte communal » : quand l'appartement communal était loué comme gîte rural, une régie avait été créée pour pouvoir encaisser les locations. L'appartement n'est plus loué comme gîte, la régie n'a plus lieu d'exister.

Décision : adopté à l'unanimité

4. **Voirie 2017, projection 2018** : le programme 2017 est achevé. Il a permis de faire des travaux importants sur les routes de La Martine et de Soubrevèze, de sécuriser la chaussée dans la montée vers Falgères, de consolider des tronçons de route à plusieurs endroits (entre Maziniargues et Fouilleroux, au carrefour de Nastrac, à hauteur de La Gazonne). Divers petits travaux se sont rajoutés pour satisfaire des problèmes locaux : Soubrevèze, Auliac, Falgères. Nous n'avons pas encore réglé ces travaux suite à un problème de facturation. Nous dépasserons légèrement l'enveloppe prévue suite aux diverses demandes et modifications de chantier mais nous restons dans la fourchette prévue au BP. Nous ferons le point définitif au prochain conseil. ***Ces travaux nous permettent de constater un état général satisfaisant de la voirie qui permet de se poser la question*** : faut-il envisager des travaux en 2018, si oui où et de quelle ampleur ? si la réponse est non, d'autres investissements pourraient bénéficier de cette pause : l'église dont le chantier est en attente et le cimetière.

Rappel du total des devis voirie : 73092 TTC, 60909HT.

Décision : S'il n'y a pas de dégâts pendant l'hiver, pas de travaux de voirie en investissement en 2018, report de l'effort budgétaire sur le cimetière et l'église

5. **Locations** : nos 2 locations (La Poste et appartement de la mairie) vont se retrouver disponibles. La première sans doute en 2018, la seconde au premier octobre. Il y a lieu de s'interroger sur le devenir de ces locations. Suite à une visite de La Poste,

nous avons pu constater qu'il n'y avait pas de problèmes de structures (murs, toiture, charpente). Par contre, tout le reste est à reprendre. **Que doit-on faire ?** : travaux pour louer (à qui : à l'année, pour les vacances...), vendre à un particulier (de préférence quelqu'un qui habiterait ici à l'année) ? La question est maintenant d'actualité et doit être traitée à la lumière des investissements à venir (église, toiture mairie...) et du marché locatif. Second cas : l'appartement de la mairie, doit faire l'objet de toute notre attention : il n'a pas été rénové depuis son occupation par M. et Mme Sautou, il n'est pas indépendant du reste de la mairie (eau chaude, chauffage, eau), le mobilier est ancien, il est mal isolé (plafonds très haut, manque d'isolant entre l'appartement et le grenier, certaines fenêtres devraient être changées...)

Décision :

Pour le bâtiment de l'ancienne Poste : dès que nous aurons notification d'une décision d'abandonner la location, nous ferons une estimation des besoins en travaux et nous pourrons choisir l'option la plus réaliste : restauration ou vente.

Pour l'appartement de la mairie : nous ferons installer un chauffe-eau par le plombier qui doit faire des travaux dans le bâtiment. Quand l'appartement sera vide, visite et estimation des travaux.

6. **Cimetière** : il est encore à l'ordre du jour pour 2 raisons : son accessibilité et son entretien. Des personnes âgées ont des difficultés à s'y déplacer à cause de l'épaisseur de gravillon. L'entretien des allées prend beaucoup trop de temps à l'employé communal. Nous avons envisagé le goudronnage des allées pour répondre à ces 2 questions. Le Syndicat de Cylindrage nous a fourni un devis :

	Montant HT
Nouveau cimetière	4911.33
Cimetière du milieu	4875,50
Vieux cimetière	6337,17

Total TTC : 19348.8

Cela pourrait faire partie de nos investissements 2018.

Par ailleurs, de nombreuses tombes du vieux cimetière sont délaissées et l'employé communal a dû y consacrer du temps pour les débarrasser des arbustes et herbes qui gagnent sur les tombes voisines. N'y aurait-il pas l'opportunité de récupérer ces tombes ?

Décisions : les travaux de goudronnage des allées seront réalisés en 2018.

L'opération de reprise des concessions abandonnées sera lancée en 2018.

7. **Eglise** : tout d'abord, le point sur le classement de la totalité de l'église, proposé par M. Delubac, architecte des Bâtiments de France : la procédure a franchi le cap d'une première commission. Une deuxième devait avoir lieu cet été. Pas de nouvelles... J'ai interrogé le service instructeur qui n'a pas souhaité nous répondre directement et

qui a transmis notre demande d'information à sa hiérarchie. Depuis, silence radio. 5 autres églises du Cantal sont dans le même cas.

Le mardi 20 septembre, le cabinet d'architecte Nunes nous a rendu ses conclusions. Un certain nombre de désordres avait été identifiés par l'ABF. Ils ont été confirmés et détaillés par le cabinet Nunes qui s'est surtout attardé sur l'extérieur de l'église (clos et couvert) première urgence, l'intérieur faisant l'objet de quelques recommandations et pourrait faire l'objet d'une seconde tranche de travaux si nous le souhaitons.

a- Stabilité de l'édifice : dans son ensemble, l'église semble stable. Cependant quelques fissures sont concentrées au niveau du chœur et du clocher :

1-Le chœur : Elles semblent anciennes à chaque ouverture, on observe des fissures verticales. Elles semblent anciennes et ne nécessitent que la pose de témoins pour suivre une éventuelle évolution.

2-Le clocher : des désordres au niveau du porche, au-dessus de la porte et à l'angle sud-ouest de l'église. Là encore, pose de témoins.

b-Etat sanitaire du clos couvert : pas de désordre grave, un suivi global est nécessaire, surtout au niveau des façades et en moindre mesure concernant la couverture.

1-structure- maçonnerie : la totalité de la façade ouest est recouverte d'un enduit en ciment avec des traces de remontée d'humidité.

La façade nord et le retour nord-est (chœur) sont en très mauvais état : joints dégarnis, présence de mousses, d'arbustes sur les contreforts. Des traces de reprise au ciment sont visibles, surtout au niveau de l'ancien local des pompiers.

Le terrain de fondation à l'angle nord-ouest est très décaissé et peut être en rapport avec certaines fissures.

La façade sud est moins dégradée. Le contrefort de cette façade est altéré du fait de l'absence de collecte des eaux de pluie.

Les modillons en façade nord et sud sont très altérés.

2- baies :

Les menuiseries extérieures sont altérées : fenêtre de la sacristie, vantail du portail à réajuster, abat-sons endommagés, vitraux à entretenir.

3- couverture :

La couverture de la nef et du chœur a été suivie régulièrement, il n'y a aucune infiltration, peu d'ardoises sont cassées. En revanche l'état de la zinguerie est déplorable : gouttières absentes parfois ou percées, absence de canalisation de descente, planches et ardoises de rive absentes (sacristie) ou inadaptées (matériau bitumineux pignon ouest).

La couverture de la flèche est en mauvais état.

Il y a 3 tabatières en couverture, toutes en mauvais état.

4- état sanitaire intérieur :

L'église est en bon état général : pas de traces d'humidité au niveau du sol ou des parois intérieures.

Des éléments en bois sont plus altérés avec des traces d'insectes xylophages (bancs, plancher de la tribune, estrade des retables).

Les escaliers qui montent de la tribune au beffroi sont en mauvais état.

Travaux- estimation :

a- Couverture :

Travaux préparatoires :	12000€
Réparation couverture nef, sacristie, chœur :	45500€
Travaux flèche :	21300€
Zinguerie :	22400€
Total :	101200€

b- Façades :

Travaux préparatoires :	18300€
Maçonnerie :	68400€
Menuiserie :	7700€
Vitraux :	6200€
Ferronnerie :	9500€
Total :	110100€

c- Réparations intérieures :

Témoins (chœur, clocher) traitement insectes	6000€
Réparation escaliers tribune, clocher)	5500€
Total	11500€

d- Aménagements extérieurs :

Terrassement, maçonnerie	18000€
Canalisation des eaux pluviales	6000€
Total	24000€

Total général : **246800€ HT**
296160€ TTC

Ce dossier lourd techniquement et financièrement est suspendu à la décision du ministère de la Culture : s'il classe, nous pouvons déposer nos dossiers de demande de subvention immédiatement. S'il ajourne sa décision, nous devons attendre (l'inscription nous fait bénéficier de 22% de subventions supplémentaires soit 66 000€). S'il refuse l'inscription, nous devons nous adapter : emprunt, phasage des travaux...